

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 28/03/03

**Séance du 21 mars 2003
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 21 mars 2003 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

↳ R 0.1 - Délégués de la C.A.G.B. :

Le Conseil Municipal de la commune de Routelle, en date du 29 janvier 2003, a décidé de modifier ses représentants au sein de la C.A.G.B..

Le Conseil de Communauté installe :

- M. Claude SIMONIN comme délégué titulaire à la place de M. Pierre DAGON-LARTOT
- M. Pierre DAGON-LARTOT comme délégué suppléant à la place de Mme Martine SCHLEUNIGER

Commission n°1 : finances et personnel

Finances :

↳ R 1.1.1 - Etat des reports 2002 sur 2003 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les propositions de reports en dépenses et en recettes pour le budget principal et le budget annexe transport.

⌘ R 1.1.2 - Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) : montant prévisionnel 2003 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant budgétaire de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle 2003, tant en dépense qu'en recette.

⌘ R 1.1.3 - Dotation d'Initiative Economique 2002 et Dotation de Solidarité Communautaire 2003 : report du calcul de ces dotations :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le versement de la dotation de solidarité communautaire 2003 a minima dans l'attente du calcul global de cette dotation qui intégrera la dotation d'initiative économique.

⌘ R 1.1.4 - Taux de taxe professionnelle 2003 :

A la majorité, 2 voix contre et 5 abstentions, le Conseil de Communauté valide l'augmentation du taux de taxe professionnelle unique de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur de 14,30 %.

⌘ R 1.1.5 - Budget Primitif 2003 :

A la majorité, 2 voix contre et 7 abstentions, le Conseil de Communauté valide le Budget Primitif 2003, budget principal et budget annexe transport.

Le Budget Principal et le Budget Annexe Transports hors opérations d'ordre

BUDGET PRINCIPAL 2003 .		
<i>Avec reports</i>	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
COMPETENCES		
Administration générale	4.574.322,34	140.000,00
Incendie	6.551.133,00	
Collèges	345.000,00	
Economie	10.262.827,00	2 743 990,13
Habitat	989.202,00	180.000,00
Transports	2.350.970,00	2.743.990,13
Subvention d'équilibre au Budget annexe transport	10.000.000,00	
Aménagement - SMSDAB	884.000,00	
Projet d'agglomération	417.000,00	104.500,00
Voirie et stationnement	5 689 697,60	
Politique de la ville	679.000,00	317.040,00
Equipements culturels et sportifs	794.000,00	
SYBERT	3.092.286,00	509.000,00
Environnement	192.500,00	86.500,00
Tourisme	470.135,00	213.868,00
Sous total des compétences	47 292 072,94	5.494.877,11
Résultat N-1	<i>non défini</i>	
FCTVA		855.000,00
Emprunt		13 415 724,83
Charges financières et ICNE	920.000,00	55.000,00
Fiscalité et compensation : taux de 14,30 %		49 265 496,00
DGF		7.090.000,00
Autres charges et produits	152.000,00	5.000,00
Sous total opérations financières	1.072.000,00	70 686 220,83
ACTP	24.596.450,00	104.425,00
DSC 2003 + DIE (2002)	3.325.000,00	
Sous total des reversements aux communes	27.921.450,00	104.425,00
TOTAL hors autofinancement	76 285 522,94	76 285 522,94

BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2003 .		
<i>Avec reports</i>	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe Transports	37.957.775,81	26.040.375,81
Emprunt		1.917.400,00
Reprise du résultat 02	<i>non défini</i>	
TOTAL hors autofinancement	37.957.775,81	37.957.775,81
Subvention Budget Principal - Budget Annexe	- 10.000.000,00	- 10.000.000,00
TOTAL REEL CONSOLIDE <i>(subvention d'équilibre neutralisée)</i>	104 243 298,75	104 243 298,75

OPERATIONS D'ORDRE		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
BUDGET PRINCIPAL		
Dotations aux amortissements	271.852,65	271.852,65
Charges à étaler (fonds de concours)	7 248 478,76	7 248 478,76
TOTAL	7 700 331,41	7 700 331,41

BUDGET ANNEXE TRANSPORT		
	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Dotations aux amortissements	2.808.217,42	2.808.217,42
TOTAL	2.808.217,42	2.808.217,42

☛ R 1.1.6.1 - Mise en concurrence bancaire : emprunt pluriannuel 2003-2006 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition d'emprunt pluriannuel 2003-2006
- se prononce favorablement sur le montant de la nouvelle ligne de trésorerie
- autorise le Président à lancer la consultation, procéder aux négociations nécessaires, et signer les pièces contractuelles

☛ R 1.1.6.2 - Choix du contrat de la ligne de trésorerie 2003-2004 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- retient la proposition faite par le Crédit Agricole
- autorise le Président de la C.A.G.B. à signer le contrat de ligne de trésorerie de 13,5 M d'€ à taux variable induré au choix sur l'EONIA, T4M, EURIBOR pour une durée d'un an débutant le 26 mars 2003 et s'achevant le 25 mars 2004.

☛ R 1.1.7.1 - Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine : avance de trésorerie

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le versement d'une avance de 30 000 € au SM SDAB, si nécessaire, en déduction de sa contribution à verser à la fin du 2^o trimestre 2003.

☛ R 1.1.7.2 - Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine : convention de mise à disposition de moyens

A l'unanimité, après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil de Communauté :

- valide les termes de la convention
- autorise M. le Président à signer cette convention et tous les documents administratifs et budgétaires s'y rapportant.

☛ R 1.1.9 - Location du local OSMOSE au 1^{er} étage de la City

M. FUSTER ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la proposition de location de cette nouvelle surface
- autorise M. le Président à signer le contrat de location à intervenir
- souhaite qu'une étude pour l'achat de ces locaux soit faite rapidement

Personnel :

☛ R 1.2.1 - Procédure de recrutement de l'assistante de direction pour le département prospective, projet de territoire et planification :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- autorise M. Le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales et frais divers consécutifs à ce recrutement.

↳ R 1.2.2 - Procédure de recrutement du responsable du service maîtrise d'ouvrage :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- autorise M. le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales et frais divers consécutifs à ce recrutement.

↳ R 1.2.3 - Création de poste liée à la réorganisation des services de la C.A.G.B. :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la création du poste proposé de niveau ingénieur en chef ou ingénieur en chef de 1^{ère} catégorie ou le cas échéant d'administrateur.

↳ R 1.2.4 - Création d'un poste de technicien territorial :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la création d'un poste de technicien territorial
- autorise M. le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire les dépenses au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales consécutifs à ce recrutement.

↳ R 1.2.5 - Liste des emplois permanents :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les modifications et propositions concernant la liste des emplois permanents.

↳ R 1.2.6 - Conventions de mise à disposition statutaire C.A.G.B. / association PLIE de la C.A.G.B. :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à signer les conventions concernant les mises à disposition des trois agents concernés ainsi que la convention de prestation de service transitoire concernant les agents stagiaires ou en détachement, avec M. le Président du PLIE.

↳ R 1.2.7 - Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires - Application du décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- modifie le régime indemnitaire des agents de la filière administrative comme présenté dans le rapport Les autres dispositions de la délibération du 15 octobre 1994 susvisée restent en vigueur, dans l'attente des textes définitifs, notamment la modification du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 (décret modification à paraître)
- confirme le versement mensuel de l'IFTS à compter du 1^{er} mars 2003
- autorise le Président ou son représentant à signer les arrêtés attributifs individuels ainsi que toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

↳ R 1.2.8 - Définition du régime indemnitaire applicable aux administrateurs :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- modifie le régime indemnitaire des agents de la filière administrative comme présenté dans le rapport, en y intégrant celui du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

Les autres dispositions de la délibération du 15 octobre 1994 susvisée restent en vigueur, dans l'attente des textes définitifs, notamment la modification du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 (décret modificatif à paraître)

- décide de mettre en œuvre ce nouveau régime indemnitaire appliqué aux agents titulaires, stagiaires du cadre d'emploi des administrateurs selon les modalités définies ci avant, l'autorité territoriale étant chargée de son application individuelle

- confirme le versement mensuel de ces indemnités

- autorise le Président ou son représentant à signer les arrêtés attributifs individuels ainsi que toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

↳ R 1.2.9 - Système d'indemnisation des étudiants ou élèves stagiaires :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce système d'indemnisation mensuelle des étudiants ou élèves stagiaires à hauteur de 30 % du SMIC maximum.

↳ R 1.2.10 - Contrat d'assurance groupe pour le personnel :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté mandate le Centre de Gestion du Doubs pour négocier et conclure pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon un contrat d'assurance groupe couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux.

Commission n°3 : habitat

↳ R 3.1 - Avis sur la programmation des financements de l'Etat pour l'année 2003 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'avis de la commission sur la programmation des financements des logements sociaux de l'Etat pour l'année 2003.

↳ R 3.2 - Création de logements sociaux - Information des décisions du Bureau :

Le Conseil de Communauté prend connaissance des attributions de subvention par le Bureau.

- 1 Commune d'Auxon-Dessous : 1 PLAI - 5 335 € (35 000 F)
- 2 Commune de Vaux-les-Prés : 1 PALULOS - Bâtiment de la mairie - 2 591,63 € (17 000 F)
- 3 Commune de Thoraise : 1 PALULOS - Ancienne école - 2591,63 € (17 000 F)
- 4 Office Public Municipal d'HLM de Besançon : 1 PLAI - Quartier Vaite - Clairs Soleils à Besançon - 5 335,72 € (35 000 F)
- 5 Société Anonyme de Franche-Comté : 9 PLUS et 1 PLAI - Quartier Planoise à Besançon - 19 056,12 € (125 000 F)
- 6 Société Anonyme de Franche-Comté : 3 PLUS et 2 PLAI - Quartier des « quatre vents » - 15 244,90 € (100 000 F)

7 Société Anonyme de Franche-Comté : 9 PLUS CD et 1 PLAI - Quartier des Orchamps à Besançon - 19 056,13 € (125 000 F)

Soit 2 PALULOS, 21 PLUS et 6 PLAI pour un montant de subvention de 69 170,73 € (environ 454 000 F)

↳ R 3.3 - Soutien aux OPAH - Subvention au SIACAM pour une 4^{ème} année d'OPAH :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 3 230 € au SIACAM pour le suivi-animation de la 4^o année d'OPAH dont les crédits sont inscrits à l'article 65 754 du budget habitat de l'exercice 2003
- autorise le Président à signer la convention d'OPAH à intervenir

Commission n°4 : transports et déplacements

↳ R 4.1 - Avenant n°6 à la Délégation de Service Public CTB du 21 mars 1999 :

Après avis favorable de la Commission de Délégation du Service Public réunie le 18 mars 2003, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la réalisation d'un avenant n°6 à la DSP Ctb intégrant le développement de services connexes suite à la restructuration du réseau d'agglomération
- autorise M. le Président à signer cet avenant n°6

↳ R 4.2 - Convention pour la création et la gestion de la "Boutique Transports":

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la réalisation d'une convention définissant les modalités techniques et financières de la création et de la gestion d'une Boutique Transports,
- autorise M. le Président à signer cette convention,
- autorise M. le Président à rechercher les subventions relatives à l'acquisition de ces équipements et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

↳ R 4.3 - Avenant n°1 à la convention "Centrale de Mobilité du 18 décembre 2001" :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la réalisation d'un avenant n°1 à la convention du 18 décembre 2001 "Centrale de Mobilité" intégrant l'extension des missions et des moyens de "MOBILIGNES",
- autorise M. le Président à signer cet avenant n°1

↳ R 4.4 - Avenant à la convention Transport Scolaire du 23 septembre 2002 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la réalisation d'un avenant n°1 à la convention relative au transport scolaire
- autorise M. le Président à signer cet avenant

↳ R 4.5 - Avenant n°1 au marché bus n°02/01-02 pour l'acquisition de bus moyenne capacité allongés :

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 mars 2003, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la réalisation d'un avenant n°1 au marché n°02/01-02 relatif à la fourniture d'autobus urbains neufs-moyenne capacité-toutes énergies
- autorise M. Le Président à signer cet avenant

↳ R 4.6 - Convention pour l'aménagement de la halte ferroviaire de Morre :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- la réalisation d'une convention définissant les modalités techniques et financières de la création d'une halte ferroviaire à Morre,
- M. Le Président à signer cette convention

↳ R 4.7 - Schéma Directeur Cyclable :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le plan de financement tel que présenté dans le rapport.

↳ R 4.8 - Aménagements cyclables 2003 - Demande de subvention ATSR par la Ville de Besançon :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à solliciter des subventions de l'Etat et de l'ADEME pour ces aménagements pour le compte de la Ville de Besançon
- M. le Président à signer les pièces administratives consécutives.

↳ R 4.9 - Demandes de subvention :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à solliciter une subvention de l'Etat et de l'ADEME pour tous les aménagements et études et à signer les pièces administratives consécutives.

↳ R 4.10 - Etude d'opportunité et de faisabilité d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise la réalisation d'une étude visant à définir la faisabilité et l'opportunité technique et financière d'un TCSP sur l'agglomération bisontine,
- engage une procédure de consultation d'un bureau d'études selon les dispositions du code des marchés publics,
- autorise M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant aux avenants dans la limite des crédits inscrits au budget
- autorise M. le Président à solliciter des subventions pour cette étude et à signer les conventions consécutives
- engage la C.A.G.B. à prendre en charge la différence entre la subvention attendue et la subvention obtenue.

↳ R 4.11 - Equipement des pôles d'échanges et des parkings relais :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- engage une procédure de consultation d'un bureau d'études, selon les dispositions du code des marchés publics,
- autorise M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant aux avenants dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autorise M. Le Président à solliciter des subventions pour cette opération et à signer les conventions consécutives
- engage la C.A.G.B. à prendre en charge la différence entre la subvention attendue et la subvention obtenue.

↳ R 4.12 - Marché de fourniture et de pose d'équipements pour les points d'arrêts :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise l'engagement d'une procédure de consultation, selon les dispositions du code des marchés publics, liée à l'acquisition et à la pose de ces équipements,
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant aux avenants dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autorise le Président à chercher des subventions relatives à l'acquisition de ces équipements et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires,
- engage la C.A.G.B. à prendre en charge la différence entre la subvention attendue et la subvention obtenue.

Commission n°5 : aménagement de l'espace

↳ R 5.1 - Modification des statuts du SMSDAB :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la modification des statuts décidée par le Comité Syndical du SMSDAB.

Commission n°6 : contrat et projet d'agglomération

↳ R 6.1 - Proposition d'amendements du projet d'agglomération suite à l'avis du CDP au Conseil Communautaire du 7 février, des Assises du 8 février et des premières remarques des partenaires :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la modification du projet d'agglomération selon les amendements formulés
- approuve le projet d'agglomération ainsi modifié
- valide les missions à confier au Conseil de Développement Participatif

↳ R 6.2 - Projet d'agglomération - subvention liée à des dépenses exceptionnelles liées au projet et au contrat d'agglomération pour l'année 2003 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'attribution d'une subvention d'un montant de 73 000 € pour dépenses exceptionnelles liées aux Projet et Contrat d'Agglomération au titre de 2003.

Commission n°7 : voirie et stationnement

⚡ R 7.1 - RN 83 - Aménagement de l'entrée Est - Choix du parti d'aménagement :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- tire le bilan de la concertation préalable à l'aménagement de l'entrée Est,
- accepte l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle établie sur la base de l'avant projet à 12 M€,
- valide le parti d'aménagement et l'avant projet qui consiste à aménager la RN 83 entre Palente et les Marnières conformément au plan général, dont la réalisation sera définie suivant la programmation budgétaire,
- valide la fiche d'opération et les modalités de consultation,

et autorise M. le Président à :

- clôturer la concertation préalable à l'aménagement de l'entrée Est,
- lancer la procédure d'enquête d'utilité publique,
- demander, dans l'hypothèse d'un avis favorable de cette enquête, la prise d'un arrêté préfectoral justifiant la déclaration d'utilité publique relative à ce projet,
- engager la procédure d'acquisition foncière et de lancer la procédure d'expropriation dans le cas où une solution amiable ne serait pas trouvée,
- ester en justice, tant devant les juridictions administratives que judiciaires et se faire assister de tout conseil si nécessaire,
- signer toutes les pièces administratives, techniques et financières afférents à cette opération au titre de l'enquête publique et des acquisitions foncières.

⚡ R 7.2.2 - Motion au Conseil Communautaire du 21 mars 2003 - Le TGV Rhin-Rhône est un atout majeur pour notre région, sa mise en chantier en 2004 est techniquement possible :

A la majorité et 8 voix contre, le Conseil de Communauté adopte la motion.

⚡ R 7.3 - Prise en charge de l'éclairage de la voie de contournement :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend en charge la contribution financière liée au fonctionnement et à l'entretien de l'éclairage public de la voie des Montboucons (rocade Nord-Ouest)
- autorise le Président à signer la convention à intervenir avec l'Etat définissant les modalités administratives, techniques et financières de cette prise en charge
- autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la Ville de Besançon définissant les modalités de remboursement des frais de fonctionnement liés à l'éclairage de la voie des Montboucons
- décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget

Par ailleurs, le Conseil de Communauté précise que concernant l'entretien paysager il n'y aura pas de prise en charge par la C.A.G.B. et que l'on se limite à la prestation "rase campagne" assurée par la D.D.E..

Commission n°8 : politique de la ville

⚡ R 8.1 - Subventions au renouvellement urbain :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue à la Société Anonyme de Franche-Comté 19 000 € pour chacune des opérations de démolition concernant les quartiers de Palente Ilot Scarembert et le quartier de Montboucons Ilot Bouloie au titre du règlement des aides C.A.G.B. en matière de renouvellement urbain auprès des bailleurs sociaux dont les crédits sont prévus à l'article 65 552 "subventions d'investissement aux personnes privées" du budget 2003.

↳ R 8.2 - Schéma départemental d'accueil des gens du voyage :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des propositions de localisation des aires d'accueil faites par l'AUDAB,
- précise la suite à donner à la mission de l'AUDAB notamment dans l'organisation d'une rencontre avec les communes des secteurs Nord et Ouest et dans la poursuite des négociations avec les élus de la commune de Roche-Lez-Beaupré et les représentants des gens du voyage. A défaut d'une entente ou de solutions techniques et selon la réponse de M. le Préfet, l'AUDAB serait missionnée pour rechercher un autre site pour le terrain de grand passage,
- passe en phase opérationnelle dans les meilleurs délais en confiant à un cabinet d'étude une étude de définition des aires pré-identifiées et une mission d'expertise pour l'aménagement et la gestion des aires.

Commission n°9 : équipements culturels et sportifs

↳ R 9.2 - Attribution de subvention pour l'organisation de manifestations culturelles ou sportives :

Au regard de l'intérêt dépassant manifestement l'intérêt communal de ces deux manifestations, à l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- l'attribution d'une subvention à l'association AMICALE de Saône d'un montant de 660 € pour l'organisation de la Diagonale du Doubs,
- la prise en charge du transport des enfants de l'Olympique Rugby de Besançon sur la Commune de l'agglomération retenue en 2003 pour un montant estimatif de 100 €,
- l'attribution d'une subvention d'un montant de 230 € à l'Olympique Rugby de Besançon pour l'organisation de cette manifestation de promotion du rugby dans un des secteurs de la CAGB (goûter, communication),
- et autorise le Président à signer toutes pièces administratives relatives à ces décisions.

Commission n°10 : environnement

↳ R 10.1 - Charte de l'environnement - Candidature de la C.A.G.B. à l'appel à projet "Contrat ATEnEE" :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le principe d'une candidature en réponse à cet appel à projets
- autorise le Président à signer le dossier de candidature qui sera élaboré, ainsi que toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

↳ R 10.2 - Modalités de l'opération fleurissement 2003 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le principe de supprimer les termes de « concours » et de « lauréats » dans toute communication relative à l'événement.

- le principe de placer le jury sous l'égide de la SHD sous réserve que sa composition demeure partenariale (SHD, CFPPA, Jardins familiaux,...)
- les principales modifications apportées au règlement présentées ci-dessus
- l'attribution d'une subvention d'un montant de 6000 euros à la Société d'Horticulture du Doubs pour les prestations qui lui seront confiées
- l'attribution d'une subvention d'un montant de 3200 euros au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Chateaufarine pour les prestations qui lui seront confiées
- et autorise le Président à signer la ou les conventions à intervenir ainsi que toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Commission n°11 : tourisme

↳ R 11.1 - Convention avec l'Office de Tourisme de Besançon (OT) :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les objectifs de partenariat entre la C.A.G.B. et l'Office de Tourisme sur 2003
- autorise le Président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant

Questions diverses

↳ R 12.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil :

1. Utilisation de la ligne de dépenses imprévues - Bilan 2002

L'inscription au budget 2002 de la ligne de dépenses imprévues s'élève pour information à 153.000 €.

Compte	Objet	Montant viré vers le compte
6574.40	Subvention à l'association AMICALE de Saône Diagonale du Doubs- Délibération du 26 avril 2002.	660,00
65734.812	Remboursement charges SIDOM 2001 - Auxon-Dessus- Délibération du 26 avril 2002.	5.770,00
65734.812	Remboursement charges SIDOM 2001 - Auxon-Dessous- Délibération du 26 avril 2002.	8.354,20
65734.812	Remboursement charges SIDOM 2001 - Châtillon le Duc- Délibération du 26 avril 2002.	14.307,00
	SOUS -TOTAL 1 (septembre 2002)	29.091,20
65734.812	subvention à l'association ARTISSE	1.000,00
65734.812	Remboursement des frais de traitement des déchets à Miserey Salines	19.800,00
	SOUS -TOTAL 2 (décembre 2002)	20.800,00
73968.01	dotation d'initiative économique	3.697,43
6611.01	Intérêts de ligne de trésorerie (complément)	65.025,00
	SOUS -TOTAL 3 (journée complémentaire 2002)	68.722,43
	TOTAL 2002	118.613,63

Le solde de la ligne de dépenses imprévues en fin d'exercice est de 34.386,37 €

2. Marchés sans formalité préalable passés par le Président :

Réalisation d'un audit du réseau de transport actuel permettant le choix d'une procédure de renouvellement pour le réseau urbain.
Suivi technique et juridique de la procédure retenue.

Titulaire : CETE Lyon / Philippe Laurent Consultant
Montant : 83 550,77 € T.T.C.

3. Convention de formation passée par le Président :

Convention avec l'organisme Ponts Formation Edition sur le thème de stage "étalement urbain : comment intervenir ?"
Montant : 960,63 €

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

Étaient présents : ARGUEL : André AVIS - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI (suppléant de Michel BITTARD) - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY - BESANÇON : Eric ALAUZET, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Claire CASENOVE, Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN (à partir de 19 h), Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER - BEURE : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHALEZEULE : Christian MAGNIN-FEYSOT (suppléant de Raymond REYLE) - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Alain CUCHE - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Bruno COLLAS (suppléant de Gérard GALLIOT) - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAY : Jean SANCEY RICHARD (suppléant de Jean-Pierre MARTIN), Daniel ROLET - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PIREY : Robert STEPOURJINE, Claude BARTHOD-MALAT - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - ROUTELLE : Claude SIMONIN - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Étaient absents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - AUDEUX : Hugues BINETRUY - BESANÇON : Catherine BALLOT, Patrick BOURQUE, Martine BULTOT, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Alexandre CHIRIER, Jean-Loup COLY, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Karine GEIGER, Bernard LAMBERT, Bruno LEGEARD, Sébastien MAIRE, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Safia N'MINEJ, Jacqueline PANIER, Marcel POCHARD, Catherine PUGET, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Nicole WEINMAN - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENO - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Jean-Pierre PROST - FRANCOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - MAMIROLLE : Dominique MAILLOT - MONTFAUCON : Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Pascal DUCHEZEAU - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - THISE : Claude BULLY - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD

Secrétaire de séance : Christelle PETITJEAN

Procuration de vote :

Mandants : N. DAHAN ; F. FELLMANN (jusqu'à 19h) ; JL. COLY ; P. BOURQUE ; C. PREIONI ; D. MAILLOT ; S. MAIRE ; F. GILLET ; G. JANNIN ; M. BULTOT ; R. CHAVIN-SIMONOT ; JJ. DEMONET ; C. PUGET ; B. LAMBERT ; A. MENETRIER ; F. MONNEUR ; JM. VERNET ; C. BALLOT ; JP MICHAUD ; B. MEDJALDI (à partir de 20h) ; J. MARIOT (à partir de 20h10) ; D. POISSENOT (à partir de 22h) ;

Mandataires : JC. CHEVAILLER ; JL. FOUSSERET (jusqu'à 19h) ; JC. ROY ; C. TISSIER ; D. PARIS ; JH. BAUER ; B. CYPRIANI ; N. BARBEAU ; N. JANNIN ; MO. CRABBE -DIAWARA ; J. SCHIRRER ; L. LAMY ; J. ROSSELOT ; F. BRANGET ; C. LIME ; M. LOYAT ; P. CONTOZ ; F. MOZER ; M. COTTINY ; A. GHEZALI (à partir de 20h) ; D. TETU (à partir de 20h10) ; B. FALCINELLA (à partir de 22h)